

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 février 2026

Membres :	18
Présents :	11
Représentés :	5
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le 5 février 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Jouvent, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Madame le Maire.

Date de la convocation : 29 janvier 2026

Présents : Jany-Claude SOLIS, Jean-François LEBLANC, Marianne LAVAUD, Gérard GASNIER, Christelle DUBLANCHE, Christophe MATTANA, Lydie MANUS, Jessy VERESSE, Patricia VIGNALS, Jean-Jacques CHAPOULIE, Laurence RAYNAUD.

Absents excusés :

Philippe DUFOUR, procuration à Christophe MATTANA
Laure CORGNE, procuration à Jany-Claude SOLIS
Isabelle TARNAUD, procuration à Christelle DUBLANCHE
Stéphanie DENIS, procuration à Gérard GASNIER
Jean-Jacques FAUCHER, procuration à Jean-Jacques CHAPOULIE
Christophe SIMARD
Sandra ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Christelle DUBLANCHE

Ouverture de la séance à 19h08

La présente délibération annule et remplace la délibération transmise aux services de l'État le 06 février 2026 portant le même numéro et le même objet suite à une erreur de saisie.

Chemin de Fougeras – prix de cession et d'achat

Annule et remplace délibération 2023/35

En complément de la délibération n°2022/038 en date du 13 septembre 2022, concernant le passage d'un chemin communal sur la propriété de Madame CAENEN, située Route de Fougeras, l'échange de terrain n'étant plus autorisé, il convient de fixer un prix de cession

et d'achat. Compte tenu de l'ancienneté de l'opération, Madame le Maire propose de fixer le prix de vente et de cession à un euro symbolique le mètre carré.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition de la partie C de la route de Fougeras pour 7a 42ca (742m²) et de la partie B pour 7 ca (7m²), selon le plan joint, au prix de 749 € et de la vente du chemin DNC au prix de 812 €,
- charge le cabinet SCP PEUCHAUD-BEX-BERGER à Nantiat, de mener à bien cette opération,
- autorise Madame le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Saint-Jouvent le 13/02/2026

Le Maire

Jany-Claude SOLIS

